

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 18 mars 2021

Etaient présents :

M. LECOURIEUX	Eddie	Maire			
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme FROGIER	Vaea	10 <sup>ème</sup> adjoint
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M. PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme FERRALI	Elodie	Conseillère municipale
Mme RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	M. PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M. PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal

Conformément à la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal délibère valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent (soit 13 membres au minimum). Ainsi, un conseiller municipal peut être porteur de **2 procurations**.

Représentés :

Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
M. Guy GUEPY (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)  
Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
M. Michel BAUDRY (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)  
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)  
M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)  
M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)  
Mme Laure MOREAU (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)  
M. Mickaël LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)  
M. Jean-Irénée BOANO (procuration donnée à M. Romuald PIDJOT)  
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL (procuration donnée à M. Romuald PIDJOT)

**formant la majorité des membres en exercice.**

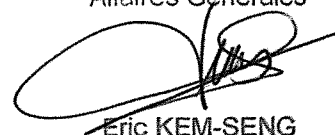
\* \* \* \*  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 15  
Nombre de votants : 35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.  
Mme Valérie BOLO est désignée secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 31 MAR. 2021  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le 31 MAR. 2021  
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

DELIBERATION N°15 /21/III



Eric KEM-SENG

APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZI DE LA  
COULEE TR4 DE L'EXERCICE 2021

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 25 mars 2021,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n° 07/2021 du 18 mars 2021,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale  
et des développements économique et numérique, en date du 11 mars 2021, et après en avoir  
délibéré,

**DECIDE :**

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie  
31 MAR. 2021  
CONTROLE DE LEGALITE

Article 1 : Le budget primitif annexe Lotissement ZI La Coulee-Tr4 de la ville du Mont-Dore  
pour l'exercice 2021, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté  
et arrêté par chapitre comme ci-dessous :

**Section de fonctionnement-RECETTES**

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2021
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 866 409
Total		24 866 409

**Section de fonctionnement-DEPENSES**

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2021
002	Résultat d'exploitation reporté	735 462
011	Charges à caractère général	23 440 947
66	Charges financières	690 000
Total		24 866 409

**Section d'investissement-RECETTES**

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2021
001	Excédent d'investissement reporté	27 036 409
Total		27 036 409

**Section d'investissement-DEPENSES**

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	2 170 000
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	24 866 409
Total		27 036 409

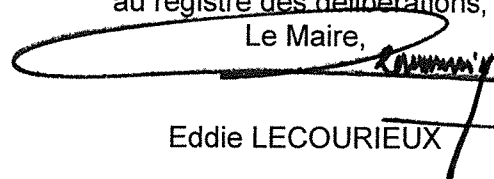
Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif  
de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa  
publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée,  
transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province  
Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 MARS 2021

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX

**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)  
Direction des Services Techniques et de Proximité  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

